Question orale de M. TOJEROW : La politique de propreté et de lutte contre les incivilités.

M. Tojerow cite les dispositions de la note de politique communale relatives à la politique de propreté et à la lutte contre les incivilités :

« Nos équipes de nettoyage seront renforcées.

Notre commune continuera à adopter une politique de tolérance zéro pour les incivilités liées à la propreté et ne cessera de mettre en place de nouvelles mesures concrètes pour encourager les bonnes pratiques (...) et sanctionner les comportements nuisibles.

Nous appliquerons une politique de tolérance zéro pour les incivilités en matière de propreté. Les comportements comme les dépôts sauvages, les déjections canines non ramassées et le non-respect des règles de tri des déchets feront systématiquement l'objet de sanctions dissuasives. Des amendes immédiates et significatives seront imposées aux contrevenants, avec des pénalités plus élevées en cas de récidive et ce jusqu'à 500 euros ».

En vue de la mise en place de cette politique de sanctions systématiques, le Collège compte-t-il augmenter le nombre d'agents « constatateurs », de manière à couvrir la superficie étendue de la commune ? Comment les équipes de nettoyage seront renforcées ?

M. le Bourgmestre considère que la propreté constitue une priorité car il s'agit d'un des premiers éléments qu'on voit dans une commune.

Le Collège a prévu de renforcer les équipes de nettoyage en 2025 grâce au recrutement d'un chauffeur et d'un balayeur supplémentaires. Des investissements ont été consentis pour acquérir des charrettes dotées d'un nouveau dispositif électrique. Le service va être aussi renforcé par l'apport de 6 agents sous statut « article 60 » grâce au partenariat avec le CPAS.

L'administration va continuer à mener des actions de sensibilisation au sein des écoles, surtout des écoles secondaires. M. le Bourgmestre a proposé à toutes les écoles secondaires de leur rendre visite en fonction de leur planning. Les rendez-vous sont prévus pour les deux écoles qui ont déjà donné une réponse positive. Mais pour le reste, il s'agira d'une action quasi-permanente.

L'objectif ne consiste pas à tenir un discours moralisateur mais à rappeler l'importance du respect. C'est pourquoi M. le Bourgmestre va se déplacer en compagnie du balayeur du quartier afin de montrer aux jeunes qu'une personne subit les conséquences de chaque geste incivique. Ces visites dans les écoles visent aussi à rappeler que l'écologie commence par le refus de jeter des détritus dans son environnement immédiat, eu égard au constat paradoxal d'un comportement irrespectueux de la part de jeunes qui tiennent par ailleurs de grands discours sur la sauvegarde de la planète.

Sur le volet répressif, la police et le service de la Propreté commencent à mener des actions communes. La première a lieu dans le quartier Van Goidtsnoven. Une autre opération est prévue la semaine prochaine à La Bascule.

Toutefois, vu que ces actions ne peuvent de toute façon guère donner lieu à des constats de flagrant délit, elles sont couplées à la diffusion d'informations via la distribution aux citoyens de documents leur rappelant le risque de sanctions.

En lien avec Mme l'Echevin Delwart, M. le Bourgmestre a eu une réunion ce matin avec les stewards chargés des horodateurs afin de déterminer comment ils pourraient contribuer à la propreté, quoique ce ne soit pas leur première mission. Ils vont commencer par donner un sac à déjections ainsi qu'un petit formulaire d'information dès qu'ils verront des propriétaires de chiens avec leur animal sur la voie publique. L'intérêt de cette collaboration réside dans le fait que ces stewards sont déjà sur le terrain, en contact avec la population, et que cette proximité peut contribuer à faire de la propreté

l'objet d'une lutte commune. La même démarche va être accomplie avec les gardiens de la paix Ce type de collaboration permet d'intensifier la politique de propreté sans engager des effectifs supplémentaires

M. Tojerow suggère que l'on augmente le nombre de poubelles sur les voiries

Pour ce qui concerne les sanctions systématiques mises en exergue dans la déclaration de politique communale (DPC), le nombre d'agents constatateurs demeure-t-il inchangé ?

M. le Bourgmestre répond qu'il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs des agents constatateurs, qui sont actuellement au nombre de six.

Cependant, le problème ne réside pas dans le nombre d'agents constatateurs mais dans le caractère limité de leur pouvoir d'action. C'est la raison pour laquelle on a établi des équipes communes associant les agents constatateurs avec les forces de police.

Les services fournis par la Région en matière d'évacuation des déchets (déchetterie, déchetterie mobile, enlèvement à domicile) sont excellents mais mobilisent du personnel communal. Ce dernier pourra être redéployé sur du balayage plus classique grâce aux rationalisations qui vont être entreprises.